

perdons pas l'fil

PLANNING FAMILIAL DE L'ISERE

novembre 1995

N°0

et si on parlait du droit des femmes . . .

Il y a un an le C.M.S.F. de l'hôpital Michallon était attaqué par un commando anti-I.V.G. . L'association départementale du Planning Familial de l'Isère se portait partie civile ainsi que d'autres associations participant au Comité de Soutien pour le droit de choisir.

Pendant que nous défendions le droit à l'I.V.G., dans les prétoires, face à la menace directe représentée par les attaques des commandos anti-I.V.G., d'autres menaces plus insidieuses contre le droit des femmes se précisaient avec l'arrivée de la droite au pouvoir. La disparition du secrétariat aux droits des femmes est l'illustration symbolique de la désinvolture du gouvernement à l'égard de la moitié de ses électeurs (trices). Son ministre de la solidarité, Mme Codaccioni, auteur de la loi sur la famille, nous propose une loi d'allocation parentale d'éducation qui en fait équivaut au salaire maternel, avec en filigrane la volonté d'enfermer les femmes dans leur rôle de mère. Le développement des contrats de travail à temps partiel va dans le même sens, puisque c'est majoritairement les femmes qui le subissent, limitant leur accès à une autonomie et à des postes de responsabilité. L'annonce d'une révision fiscale du statut des concubins avec enfants à charge, leur appliquant le même calcul d'imposition que les couples mariés confirme si besoin était la volonté de réinstaurer le mariage et la famille comme valeur première. Cette unique mesure n'offre aux concubins aucun des autres avantages des couples mariés, et ignore d'autres projets autrement plus justes et en accord avec l'évolution de la société, comme le Contrat d'Union Civile. Les difficultés sociales inhérentes à la crise que nous traversons touchent les femmes en premier lieu, preuve en est l'augmentation inquiétante des situations d'exclusion et d'extrême pauvreté qui concerne à 41% les familles monoparentales et les jeunes femmes isolées et sans formation.

Au lendemain de la conférence des femmes à Pékin, où il apparaît que la situation des femmes s'est dégradée dans le monde ces dix dernières années et au regard des dangers qui nous menacent en Europe et en France, nous ne pouvons que nous sentir solidaires et nous mobiliser pour faire évoluer nos droits et changer les mentalités.

Informez nos adhérents, renforcez nos réseaux, échangez avec vous nos pratiques: tels sont les objectifs de "perdons pas l'fil".

Où et quand nous trouver ?

Planning Familial de Grenoble
30 bd Gambetta, 38000 Grenoble
Tél 76/87/94/61 Fax: 76/46/24/04
du Lundi au Samedi,
de 8H30 à 12H00 et de 12H30 à 19H00
Fermé Mardi matin et Samedi après midi

Centre de planification de St Egrève
"Le Châtelet", 24 av. Général De Gaulle
38120 St Egrève
Tél: 76/75/33/04 Fax: 76/75/43/22
Mardi, 17H00 - 19H00 Mercredi 14H30 - 18h30
Jeudi, 17H00 - 19H00 Vendredi 13H30 - 16H30

Centre de planification de Bourgoin
"Le Silleur", place André Sweitzer
38317 Bourgoin Tél: 74/28/30/22
Mardi, 8H30 - 12H00 et 13H30 - 17H00
Mercredi, 13H30 - 17H00
Jeudi, 8H30 - 12H00 et 13H30 - 17H00
Vendredi, 8H30 - 12H00 et 15H00 - 18H00

Centre de planification de Villefontaine
"Simone Signoret", place Léon Blum
38090 Villefontaine Tél: 74/96/78/99
Mardi, 10H00 - 17H00 Mercredi, 14H00 - 17H00
Jeudi, 9H00 - 12H00 et 14H00 - 18H00

Les droits des femmes sont les droits de tous !

Déclaration à la conférence de presse du 23 octobre 95 du bureau confédéral du MFPF

Le Mouvement français pour le Planning Familial aura bientôt 40 ans d'existence, 40 ans de lutte pour obtenir et conserver pour les femmes le droit à la maîtrise de la fécondité. Dès le vote de la loi sur l'avortement en 1975, après plusieurs années de revendications, nous en avons dénoncé les restrictions et les insuffisances. Votée à l'essai pour 5 ans nous savions par nos expériences de terrain que ces restrictions touchaient en priorité les femmes les moins bien informées et les plus démunies. Nous avons constitué des dossiers faisant apparaître toutes les raisons pour lesquelles les femmes se trouvaient hors du cadre de la loi et la loi a été reconduite dans les mêmes termes. Aujourd'hui encore environ 5 000 femmes par an se retrouvent hors du cadre légal et doivent aller à l'étranger, dans la majorité des cas sans qu'elles en soient responsables: mauvaise information sur les démarches à faire, parfois sciemment, règles en début de grossesse, manque de place dans les hôpitaux, difficultés financières... Il a fallu ensuite mener un autre combat pour obtenir le remboursement par la Sécurité sociale: simple mesure de justice sociale, permettant aux femmes de toutes conditions un égal accès à l'avortement et "moralisant" cette intervention en arrêtant les profits de certaines cliniques et médecins. Au moment du vote de cette loi, comme pour celle autorisant la contraception, nous avons toujours demandé que des mesures d'accompagnement permettent une large information et une éducation sexuelle. Nous avons également demandé que tous les hôpitaux comprennent un centre d'orthogénie, pour ne pas faire de l'avortement une pratique à part dans la vie des femmes.

Éducation sexuelle, information, prévention, formation aux questions de sexualité des personnels en situation d'encadrement de la population et la prévention des comportements sexistes, c'est l'essentiel de notre travail en tant que mouvement d'éducation populaire. Nous n'avons jamais quitté le terrain de l'avortement et avons continué à dénoncer les lieux où la loi n'était pas ou mal appliquée. Mais depuis 5 ans l'émergence des commandos avant I.V.G. nous a obligées à prendre position sur un autre terrain: faire cesser ces attaques et donc faire condamner par la justice ces agissements. Nous avons découvert qu'un vide juridique rendait impossible les poursuites si les femmes, l'administration hospitalière ou le personnel médical ne portaient pas plainte; or dans un premier temps, ni l'administration hospitalière, ni les cliniques n'avaient envie de donner une publicité à ces actions. Ils se sentaient aussi plutôt démunis. Il a fallu alerter les différents ministères concernés, ne serait-ce que pour qu'ils prennent position. La police, par exemple, lorsqu'elle était appelée sur les lieux agissait avec une évidente indulgence face aux commandos. Le premier procès a eu lieu après l'attaque de l'hôpital de Pau, 5 mai 92. La première réelle enquête judiciaire après l'attaque de l'hôpital de Bordeaux le 29 mai 92. Le MFPF s'est porté partie civile pour la première fois sur le procès de Pau et a été débouté. Nous avons enfin été reçue partie civile à l'appel de l'attaque de l'hôpital de Tours, attaque qui avait eu lieu après le vote du délit d'entrave à l'avortement. Mais les attaques-commandos ne sont que la partie visible de l'iceberg. D'autres, plus ou moins insidieuses, et qui menacent

tout autant le droit à la maîtrise de la fécondité, existent: fermeture des centres du MFPF à Lille sous des prétextes fallacieux, enquête lancée sur dénonciation d'un médecin de Laissez-les vivre à Draguignan contre une infirmière, pétitions contre des émissions de télévision et menaces contre les responsables de chaînes pour les faire arrêter (Le bonheur de la vie sur FR3, l'Amour en Questions sur la 5ème), tentatives multiples pour faire reconnaître l'embryon comme une personne et débat houleux sur l'amnistie en juillet dernier qui s'est soldé par l'exclusion des commandos de la loi d'amnistie, mais dans le même temps assorti d'une clause d'exclusion des condamnations pour provocation, propagande ou publicité en faveur de l'avortement: or personne n'avait été condamné à ce titre! Il a été clairement dit que cette clause était directement dirigée contre le MFPF. En fait le combat se focalise sur l'avortement parce que c'est un point plus facilement sensible dans l'opinion publique, mais c'est le même combat des forces réactionnaires que l'on a vu à l'oeuvre au Caire où "ils" commençaient à avancer à peine voilés (si je peux me permettre ce mauvais jeu de mots), Islam et Vatican unis dans un même combat de remise en cause des droits des femmes, alliance qui s'est affirmée pendant la préparation de la conférence de Pékin à New York, en tentant par exemple, de faire interdire certaines O.N.G., et où les reculs sur les positions du Caire concernant les droits des femmes, surtout en matière de procréation et d'égalité (qu'ils cherchaient partout à faire remplacer par équité), se dessinaient nettement, et enfin par une présence à Pékin agressive et provocante...

(suite)

Le M.F.P.F. milite pour une sexualité sans répression ni dépendance dans le respect de l'autre. Les droits en matière de reproduction sont des droits fondamentaux reconnus par les conventions internationales dont la France est signataire.

La remise en cause du droit à l'avortement est une remise en cause de ces engagements. C'est une contestation du droit des femmes à exister comme individu à part entière, c'est de fait une remise en cause de la place des femmes dans la société car c'est la porte ouverte à la suppression de tous les droits des femmes.

Le point sur Grenoble

Commando du 24/10/94, à l'hôpital Michallon. Prononcé du jugement: 17/01/95: peines de 3 mois de prison avec sursis et 5000F d'amende. 2ème audience, 21/02/95 pour 2 inculpés qui étaient à Tours et au Puy, prononcé du jugement le 13/04/95: 3 mois avec sursis et 5 000F d'amende. Le MFPP est recevable comme partie civile lors de cette 2ème audience.

Date de l'appel: 24 janvier 1996

Retenez-la!

Manifestation à Paris, le 25 novembre !

à 14H00, à LA BASTILLE

-Défendons le droit de choisir :

Depuis 5 ans, des commandos intégristes attaquent les centres où se pratiquent des interruptions volontaires de grossesse.

C'est une atteinte profonde aux droits et à la liberté des femmes, garantis par la loi. Pourtant, ces dernières semaines, des membres du gouvernement, des parlementaires ont voulu amnistier ces commandos ; pourtant un juge a relaxé les membres d'un commando, et a remis en cause la loi Veil.

Au nom de leur croyance, ils veulent imposer leur ordre moral par la force, bafouant ainsi le principe même de la laïcité d'un état démocratique.

Nous réaffirmons que le droit à la libre disposition de son corps et de sa sexualité est un droit inaliénable de l'être humain.

Nous n'acceptons plus les viols et les violences dont les femmes sont victimes. Nous voulons :

- le droit à l'avortement garanti dans les meilleures conditions,
- une vraie politique d'information qui permette à tous et à toutes le plein accès à la contraception,
- le remboursement ou la gratuité de l'ensemble des contraceptifs.

-Défendons le droit au travail :

Certains droits sont aujourd'hui très directement menacés par les politiques mises en place : déréglementation du temps de travail, développement des contrats à temps partiel, projet de salaire maternel, dit "parental" : ce sont les femmes qui, les premières, en font les frais.

-Construisons l'égalité :

Dans les petits comme dans les grands actes de la vie, au travail et à la maison, dans les assemblées comme sur les bancs des écoles et dans l'orientation scolaire, nous voulons que l'égalité s'inscrive dans la réalité.

Association Départementale du Planning Familial de l'Isère : Grenoble, St Egrève, Bourgoin, Villefontaine - Assemblée des femmes - Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception - Association de Soutien au Centre Médico-Social de la Femme - Association Démocratie Ecologie Solidarité - Appel des 250 - Association des Lesbiennes de Grenoble - Cahiers du Féminisme -- Centre de Planification de la Tour du Pin - Centre de Planification de Pont de Claix- Centre d'information féminin en Isère - Centre de Planification Agathe-Pontcharra - Centre de Planification de Meylan- Centre de Planification de la Médecine Préventive Interuniversitaire - CGT hospitaliers - CFDT hospitaliers- CLAP - Confédération Syndicale de Familles - Ecole des Parents - Fédération Anarchiste - GO 95 - MGEN 38 - JCR Red - JCR - LCR - Ligue des Droits de l'Homme - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - Parti Communiste de l'Isère - Parti Socialiste de l'Isère - Ras L'Front - Sud PTT Isère - UFF - UNEF ID - Verts Isère- ADES- Association de Soutien au CMSF- UDMI- UNEF ID- SNES- SNU ipp - FSU-

SOUTENEZ CETTE INITIATIVE

Pour la manifestation du 25/11 à Paris, je verse: 10F, 20F, 30F, 40F, 50F, 100F ou plus
chèque libellé à: "comité de soutien pour le droit de choisir"

Planning familial- 30 bd Gambetta 38000 Grenoble- Tél: 76/87/94/61.

et/ou VENEZ (renseignements sur l'organisation du voyage, même adresse)

Le coup de coeur de bibliodoc!

L'opposition à l'avortement: du lobby au commando de Fiammetta VENNÉ - Berg international, 1995

L'auteure propose un panorama complet de l'opposition aux droits à l'IVG. Retraçant l'émergence des premiers groupes dans les années 70, Fiammetta VENNÉ, historienne, démonte leur tactique progressive et pernicieuse qui a abouti aux actes violents que l'on connaît (plus de 100 attaques de centres IVG en 5 ans).

Son enquête nous éclaire sur les modes de financement de ces groupes et met à jour les liens existants entre les organisations françaises et celles plus virulentes des Etats Unis.

Elle nous donne des pistes pour comprendre le sens politico-religieux des actions violentes de ces groupes et de leurs délires tant sexistes que racistes et plus particulièrement anti-sémites.

Très instructif aussi :

Les associations familiales: combien de divisions ?

de Frédérique BRUNQUELL - Dagorno, 1994.

Un dossier-enquête révélant qui se cache derrière les associations familiales.

Un ouvrage pour réfléchir sur le thème du 1er décembre "Droits et devoirs, partageons" :

Responsabilités humaines pour temps de sida : les enjeux éthiques

de Emmanuel HIRSCH - Synthélabo, 1994

1er décembre 95 journée mondiale du sida : Droits et devoirs, partageons !

Grenoble

*Le planning vous invite à
une soirée théâtre le
vendredi 1er décembre
à 20H30"*

"Loustic et les autres ..."

Sur un mode ludique où les jeux de l'amour et du théâtre s'entrecroisent, nous avons créé cette saynète ouvrant sur un procès: est-ce celui de l'individu ou de la société? vous en jugerez vous-même à la lueur du sida....

"et avec nos partenaires"

le mardi 28 novembre à 18H30 bibliothèque Centre ville. Débat avec Claude Sales, rédacteur en chef de Téléràma : sur le rôle des médias, les droits et devoirs des journalistes dans la lutte contre le sida

St Egrève

Le 30 novembre à 20H30
Salle des fêtes de St Egrève: spectacle réalisé par des jeunes de la MJC, avec une projection d'une vidéo sur la Journée mondiale du Sida à Sarajevo, en avril 95.

Le 1er décembre micro-trottoir organisé par les jeunes de St Egrève qui interrogeront des adultes dans un lieu de passage de la commune.

Bourgoin

le 1er décembre: tenue d'un stand à l'espace Grenette . Les visiteurs y trouveront informations, conseils, préservatifs et mini livres- pins.

Participation à l'action du nord Isère en contribuant aux actions: mosaïque, peinture sur grande toile, rédaction de la charte...

Villefontaine

Un journal avec les classes de Segpa du collège Aragon, une réflexion sur le thème du sida avec les enfants et ados d'une maison de quartier, la rédaction d'une charte avec les partenaires du Nord Isère,...

Le 1er décembre à partir de 16 H cinéma Le Fellini, remise d'un patchwork de dessins et textes sur le thème de l'O.M.S. et au Centre commercial: Animation au " bus info"